

PROCURATION

Assemblée générale annuelle

du 15 avril 2020 (10 heures)

Une copie de ce formulaire doit être retourné pour le **9 avril 2020** au plus tard à :

Proximus SA de droit public
 Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général
 Bd du Roi Albert II, 27 (26U)
 B – 1030 Bruxelles

La procuration originale signée doit être transmise au mandataire, qui la remettra aux représentants de la société le jour de l'assemblée afin de pouvoir accéder au lieu de la réunion.

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) :

.....

Domicile / Siège social :

.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)
 actions nominatives (1)

de Proximus
 SA

(1) biffer la mention inutile

Désigne par la présente en tant que mandataire :

Nom et prénom:

Domicile:

.....

Pour le (la) représenter en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale annuelle de la société mentionnée ci-dessus, qui se tiendra le mercredi 15 avril 2020, à 10h00, au Proximus Lounge, Rue Stroobants 51, 1140 Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant:

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2019.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	378.882.109 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	317.655.909 EUR
Bénéfice à affecter	=	696.538.018 EUR
Prélèvement net vers les réserves	-	21.347.770 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	486.324.662 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	21.577.480 EUR
Bénéfice à reporter	=	167.288.106 EUR

Pour 2019, le dividende brut s'élève à 1,50 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 1,05 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,5 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 6 décembre 2019, si bien qu'un dividende brut de 1,00 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,70 EUR par action) sera versé le 24 avril 2020. La date de l'ex-dividende est fixée au 22 avril 2020, la date d'enregistrement au 23 avril 2020.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

6. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approbation du rapport de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

7. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

8. Décharge spéciale à accorder aux membres du Conseil d'Administration dont le mandat s'est respectivement terminé le 17 avril 2019, le 31 mai 2019 et le 16 octobre 2019.
Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à M. Guido J.M.Demuyne pour l'exercice de son mandat jusqu'au 17 avril 2019, à Mme Tanuja Randery pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 mai 2019 et à M. Laurent Levaux pour l'exercice de son mandat jusqu'au 16 octobre 2019.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

9. Décharge spéciale à accorder à Mme Dominique Leroy en tant qu'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 septembre 2019.
Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à Mme Dominique Leroy pour l'exercice de son mandat jusqu'au 20 septembre 2019.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

10. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

11. Décharge spéciale à accorder à M. Michel Denayer, représentant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, pour l'exercice de son mandat en tant que président et membre du Collège des Commissaires jusqu'au 17 avril 2019.

Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à M. Michel Denayer, représentant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, pour l'exercice de son mandat en tant que président et membre du Collège des Commissaires jusqu'au 17 avril 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

12. Décharge à accorder au commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par M. Geert Verstraeten et à CDP Petit & Co SPRL, représentée par M. Damien Petit, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

13. Décharge spéciale à accorder à M. Michel Denayer et Nico Houthaève, représentants de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus, pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 17 avril 2019.
Proposition de décision: accorder la décharge à M. Michel Denayer et Nico Houthaève, représentants de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus, pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 17 avril 2019.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

14. Nomination d'un nouvel administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de nommer Monsieur Guillaume Boutin, coopté lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

15. Renomination d'un administrateur.
Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Luc Van den hove en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.
Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce deuxième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

16. Nomination d'un nouvel administrateur.
Proposition de décision: nommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Joachim Sonne, coopté lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2019, en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.
Cet administrateur possède la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

17. Nomination des administrateurs conformément au droit de nomination de l'État belge. Laurent Levaux, Stefaan De Clerck, Martine Durez, Isabelle Santens et Paul van de Perre ont été nommés par l'État belge. Laurent Levaux a démissionné le 16 octobre 2019. Le mandat des autres administrateurs expirera lors de cette assemblée générale annuelle, le 15 avril 2020. Conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, l'Etat belge a le droit de proposer des candidats au Comité de Nomination et de Rémunération pour ces cinq postes vacants. À la date de cette invitation, l'État belge n'a pas encore exercé son droit de proposer des candidats. Le Conseil d'Administration continue d'inviter l'État belge à proposer des candidats dans les plus brefs délais. Si l'État belge propose encore des candidats, cela sera immédiatement annoncé sur le site web de Proximus, avec toutes les informations disponibles. Le cas échéant, le Comité de Nomination et de Rémunération soumettra immédiatement son avis au Conseil d'Administration, qui proposera les candidats concernés à l'assemblée générale annuelle, qui se prononcera sur leur nomination. En l'absence d'exercice de ce droit par l'État belge, le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale annuelle de prolonger les mandats actuels afin de ne pas compromettre, dans l'intérêt de Proximus, la continuité au sein du Conseil d'Administration de la société et le bon fonctionnement de celui-ci. Dans ce cas, le Conseil d'Administration proposera de prolonger les mandats pour une durée de 2 ans seulement et non pour la durée normale de 4 ans afin de donner à l'État belge toute flexibilité pour proposer d'autres candidats lors de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Proposition de décision :

- (a) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, (re)nomination de Monsieur Stefaan De Clerck en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, du candidat alternatif proposé par l'Etat belge, le cas échéant, au plus tard à l'assemblée générale annuelle, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- (b) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, (re)nomination de Madame Martine Durez comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, du candidat alternatif proposé par l'Etat belge, le cas échéant, au plus tard à l'assemblée générale annuelle, comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- (c) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, (re)nomination de Madame Isabelle Santens comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, du candidat alternatif proposé par l'Etat belge, le cas échéant, au plus tard à l'assemblée générale annuelle, comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- (d) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, (re)nomination de Monsieur Paul Van de Perre comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, du candidat alternatif proposé par l'Etat belge, le cas échéant, au plus tard à l'assemblée générale annuelle, comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- (e) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, nomination du candidat proposé par l'État belge au plus tard à l'assemblée générale annuelle, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

Les CV se trouvent sur www.proximus.com. Ces mandats seront rémunérés de la même manière que ceux des autres administrateurs, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

18. Divers.

Si vous ne donnez pas d'instructions spécifiques de vote, il sera considéré que vous donnez instruction de voter en faveur des résolutions proposées par le Conseil d'Administration de la société.

Fait à, le 2020.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.